



Le Bulletin Syndical



SNUipp-FSU 15

Numéro 60 supplément 4 septembre octobre novembre

Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

DÉPOSÉ LE 07/11/2008

EDITO

SOMMAIRE :

- Page 1 : Edito
- Pages 2 et 3 : RASED
- Page 4 : Appel à voter
Représentants en CAPD
- Page 5 : Comment voter
- Page 6 : compte rendu CDEN
Permutations informatisées
- Page 7 : la mobilisation continue
remplacements
- Page 8 : DARCOS l'avait dit
Animations pédagogiques
Droit de réponse La Montagne
RIS

"Le Bulletin Syndical "

SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
Section du Cantal

Siège social : Bâtiment de l'Horloge
7 Place de la Paix 15 000 Aurillac

Tél : 04 71 64 03 35

e.mail : snu15@snuipp.fr

Site : <http://15.snuipp.fr/>

Directeur de publication : Michel MARCHE

ISSN : 1243-7913

CPPAP : 0508 S 07946

Imprimé par nos soins

Triste automne, joyeux hiver?

Les jours raccourcissent, les températures faiblissent.

L'Élysée et Matignon continuent leur numéro.

Le 20 octobre, C. Lagarde injecte 10,5 milliards d'euros dans les banques françaises. Le 23, Sarkozy annonce que les entreprises seront exonérées de taxe professionnelle sur leurs investissements jusqu'en 2010. Le 3 novembre, les députés repoussent à 70 ans l'âge limite du départ à la retraite. Le même jour, Hortefeux ouvre une conférence européenne sur l'immigration à... Vichy!

C'est dans ces périodes que le découragement peut s'emparer de chacun d'entre nous au point que l'on préfère courber le dos pour se faire oublier.

Ce n'est pas la solution que nous choisirons. *Gabrielle Roy*, romancière canadienne disait « *Il ne faut jamais dire que l'espoir est mort. Ça ne meurt pas, l'espoir.* »

La preuve :

- Le 19 octobre : 80 000 manifestants à Paris pour défendre l'école,
- le 25 : 2,5 millions de personnes dans les rues de Rome contre la réforme Gelmini sur l'éducation.
- Le 30 : 90 % des écoles italiennes sont fermées. Des milliers de manifestants à travers toute l'Italie.
- début novembre : la crise financière plombe le modèle capitaliste et les Etats-Unis tournent la page Bush.

Dans un avenir proche, nous allons pouvoir montrer, à notre tour, que nous restons mobilisés.

Votons SNUIPP aux élections professionnelles

Participons massivement à la grève du 20 novembre

Julien Barbet

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au :
SNUipp 15, 7 Bât. De l'horloge,
Place de la Paix, 15 000 Aurillac
Tel 04 71 64 03 35

VOTEZ SNUipp

RASED : leçon de vocabulaire

**Ne dites pas suppression, dites réaffectation ou sédentarisation,
Ne dites pas mesure d'économie, dites optimisation,
Ne dites pas casse du service public, dites RGPP.**

« La plupart des mesures que je prends servent surtout d'habillage aux suppressions de postes. » Xavier Darcos, cité dans le Canard Enchaîné du 22 octobre 2008.

Baisser le coût de l'éducation.

Le gouvernement a été élu sur un programme libéral de réduction des dépenses publiques.

Pour ce faire, il met en œuvre une révision générale des politiques publiques (la fameuse RGPP)

Toute la fonction publique est touchée : fermeture d'hôpitaux, de tribunaux, de centres départementaux de la météo...etc...

Casse des services publics ? Vous n'avez rien compris, il s'agit d' « **optimisation** » !

A l'école, « l'optimisation de l'action des fonctionnaires qui assurent le service public de l'éducation », se traduit par un recentrage des objectifs de l'école (socle commun), par une redéfinition de la philosophie de l'école dans les nouveaux programmes (les savoirs et non plus l'élève au centre du système) et enfin par une nouvelle façon de traiter la difficulté scolaire (la semaine 24+2h). Tout est en cohérence avec l'esprit des nouveaux programmes, où les savoirs s'empilent les uns sur les autres, où l'éducation ne doit prendre en compte que l'aspect cognitif, sans se soucier des causes économiques, sociales, familiales, culturelles, relationnelles ou psychologiques (pardon pour le gros mot) de la difficulté scolaire. Donc si un élève est en difficulté scolaire, il suffira de lui remettre une petite couche d'apprentissage, le soir après la classe, une deuxième couche si nécessaire pendant les vacances et tous les problèmes seront réglés.

Vous n'y croyez pas ? Vous pensez que pour que la peinture tienne il faut gratter avant. C'est que vous êtes un conservateur manipulé par les gauchistes et les pédagogistes post-soixante-huitards qui sévissent dans les syndicats et les IUFM (d'ailleurs on va supprimer les IUFM et redéfinir le dialogue social : circulez, y'a rien à voir !). Et puis, vous êtes bien isolés, puisque seulement 3% des enseignants étaient dans la rue dimanche 19 octobre à Paris, et donc que 97% des enseignants approuvent le ministre (en tout cas c'est ce qu'il a dit le soir même de la manifestation !)

Et les RASED dans tout ça ?

Depuis le début et encore aujourd'hui, **personne n'ose avouer qu'on va les supprimer.** Ça les dérange tant que ça de dire ce qu'ils vont faire ?

Lors des négociations sur la nouvelle semaine scolaire, le SNUipp-FSU et d'autres ont exprimé leur inquiétude sur l'avenir des RASED.

Le relevé de conclusions « pour la réutilisation des heures supprimées le samedi matin » qui a servi de base aux nouveaux textes prévoyait déjà les 2 heures de soutien comme solution à la difficulté scolaire, et n'évoquait les RASED que comme aide aux enseignants et non plus

aux élèves ! On pouvait déjà y lire entre les lignes la mort des RASED. Tout le monde n'a pas su le voir...

A ceux qui s'inquiétaient (des professionnels relayés par des parlementaires), le ministère répondait que les RASED n'étaient pas remis en cause, mais que « le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté. »

On pouvait alors croire que les RASED n'interviendraient plus que sur les secteurs les plus difficiles, mais ils n'intervenaient déjà pas partout, faute de moyens !

Puis vint le petit livre distribué à tous les parents de l'école élémentaire : « Donnons des couleurs à la réussite ». Quelle couleur pour les RASED ? Le noir, pas un mot dans les 96 pages de propagande.

Un peu plus tard, c'est Luc Ferry, ancien ministre de l'éducation qui affirmait sur Europe 1 « Les deux heures pour les élèves en difficulté... les deux heures de soutien cela permet de supprimer ce que l'on appelle les RASED, c'est-à-dire les réseaux d'aide, de soutien dans les départements et cela fait économiser 8 000 postes. Donc il faut quand même le savoir, c'est quand même important. C'est ça l'enjeu de cette réduction, outre le fait qu'évidemment, ça fait plaisir aux parents, ça fait plaisir aux élèves, ça fait plaisir aux professeurs. Vous avez là si vous voulez un avantage politique, une réduction des coûts budgétaires... »

Luc Ferry confirme l'introduction de mon propos, il s'agit bien de faire des économies, tout en étant démagogue.

Ni démentis, ni confirmés par le ministère, ces propos semaient le trouble pendant quelques semaines jusqu'à l'heure de vérité : le projet de budget.

Dans le département, suite à la circulaire de l'IA, nous interrogeons ce dernier sur l'avenir des RASED et la place du soutien dans le traitement de la difficulté. Il nous affirmait à l'époque reconnaître le travail des RASED et disait que l'aide personnalisée et le RASED ne traitaient pas le même type de difficultés. Dormez en paix braves gens !

Mais il fallut bien un jour que le pouvoir dévoile ses véritables intentions dans le projet de budget 2009 : et là patatra ! 3000 postes E et G supprimés l'an prochain. Idem pour les 2 ans à venir jusqu'à extinction des postes spécialisés en RASED. Les psychologues scolaires ne seraient pas menacés pour l'instant.

En clair, tous les maîtres E et G devront être « sédentarisés » ou « réaffectés » en trois ans devant des classes ordinaires, non plus pour faire leur travail d'enseignant spécialisé, mais pour prendre la place d'un enseignant « ordinaire ».

Pour ne pas trop les léser, ils conserveront leur statut d'enseignant spécialisé, seront nommés sur des postes fléchés, et conseilleront leurs collègues sur le traitement

de la difficulté (après avoir fait leur travail de classe), pour justifier leur indemnité.

Ah, j'oubliais, on leur offre la possibilité de postuler en SEGPA dont l'avenir est incertain, ou dans des établissements spécialisés pour lesquels ils n'ont aucune formation.

C'est scandaleux pour les personnels touchés, pour lesquels il y a une rupture de contrat... et je sais bien qu'on va me répondre qu'il n'y a pas de contrat pour les fonctionnaires, mais c'est pour le moins un mépris des personnes et une gestion calamiteuse des « ressources humaines », pour parler moderne.

Mais c'est encore bien plus grave pour l'avenir de l'école et des élèves en difficulté.

Le seul argument qu'on nous présente est le suivant : il y a toujours de l'échec scolaire, malgré les RASED. Donc supprimons les RASED qui sont inefficaces.

C'est aussi intelligent que le raisonnement suivant : il y a toujours de l'échec scolaire malgré le fait qu'il y ait des écoles : supprimons les écoles !

Où est le début du commencement d'une évaluation négative du travail des RASED ?

Quelle étude sérieuse montre que là où les RASED sont complets avec des personnels formés, l'échec scolaire est plus important que dans les zones sans RASED ? (« toutes choses égales par ailleurs » comme disent les scientifiques, mais c'est un discours un peu complexe pour les démagogues)

Lors du dernier CDEN, l'IA nous a parlé de l'aide personnalisée comme outil de **justice sociale**. Les RASED seraient alors des outils d'injustice sociale ? Les collègues qui y travaillent et ceux qui leur confient des élèves savent bien qu'on n'y travaille qu'avec les enfants des classes les plus favorisées... Quand on est à cours d'argument, on finit par dire n'importe quoi et tenir des propos insultants pour les RASED !

Interrogé deux fois (lors d'une entrevue et pendant le CDEN) sur la suppression des RASED, monsieur l'Inspecteur d'Académie a refusé de répondre, ne voulant pas « entrer dans un débat philosophique ». Visiblement il y a des questions qui dérangent !

Tous les spécialistes de la difficulté scolaire ont exprimé leurs doutes sur l'aide personnalisée, **tous les syndicats** enseignants, **toutes les associations** de professionnels, les deux principales **associations de parents d'élèves** (dont la PEEP que même le gouvernement ne peut pas soupçonner d'être manipulée par les gauchistes pédagogistes) ont signé une lettre commune « Préservons et développons les Réseaux d'Aides Spé-

cialisées aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.) » (à retrouver sur le site du SNUipp-FSU15).

Tous affirment que l' « aide personnalisée est d'une nature différente de celles du RASED et ne peut en aucun cas les remplacer. » et que « nous devons agir pour que le service public puisse offrir dans l'école les aides spécialisées du RASED pour répondre aux besoins de tout enfant. »

Le SNUipp travaille à une action commune avec les signataires de la lettre nationale au niveau départemental et vous en tiendra informés.

Qu'en pensent nos IEN ?

Le SNPI-FSU « déplore cette mesure. L'action du RASED n'a rien d'incompatible avec l'aide personnalisée mise en place par les maîtres ordinaires. En revanche, sa suppression fait perdre à l'école une ressource pédagogique stratégique au niveau des territoires. Il apparaît que cette décision qui concourt à la baisse de qualité du service public d'éducation procède de la même double logique inspirant toutes les réformes engagées : diminution du nombre des agents de la fonction publique et suppression des emplois vecteurs de lien social professionnel au-delà de l'unité établissement scolaire »

Le syndicat majoritaire des IEN (SIEN-UNSA) écrit dans un courrier au ministre que la suppression des RASED « semble en totale contradiction avec l'affirmation de la nécessité de donner aux IEN les moyens de lutter efficacement contre la difficulté scolaire. », que « cette annonce a jeté un trouble profond dans les établissements scolaires »... et que ces décisions « ne peuvent que déstabiliser les enseignants, ce qui n'est probablement pas la méthode la plus efficace pour tendre vers une amélioration des résultats des élèves ! »

Alors que faire ?

Prendre conscience que la RGPP c'est la casse des services publics, aujourd'hui à l'école : les RASED, les remplaçants et les mis à disposition, demain à qui le tour ?

Lutter dans l'unité contre la casse des services publics. On va le faire pour les RASED.

Mais il serait utile qu'on ne s'épuise pas dans des combats désordonnés, les RASED, les remplaçants, les MAD, les agents hospitaliers, les postiers, les personnels de la justice, ceux de l'ANPE, les météos, la sécu... etc... Quand allons-nous nous retrouver par millions dans la rue pour dire « ça suffit ! » ?

Parce que ceux qui paieront le plus cher la casse seront toujours les populations les plus fragiles, celles pour lesquelles nous avons envie de travailler dans les RASED, celles pour lesquelles nous luttons pour une école qui donne sa chance à tous, celles pour lesquelles nous espérons un monde plus juste.

Mais la France est en faillite, il n'y a pas d'argent pour l'école, la solidarité et la justice sociale. On vient de trouver des milliards pour éponger les pertes en bourse des spéculateurs... Réagissons !

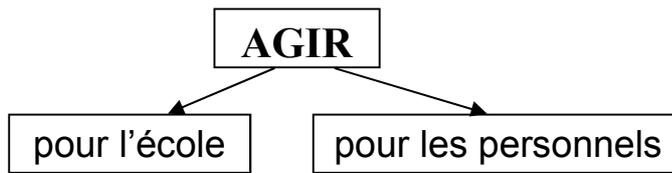
Vous pouvez retrouver une MOTION à faire adopter par les conseils d'écoles concernant la disparition annoncée des RASED

<http://15.snuipp.fr/spip.php?article415>

Une rencontre intersyndicale avec la FCPE s'est tenue le 5 novembre sur ce sujet. De plus amples informations seront transmises aux écoles le plus rapidement possible



Appel à voter



Défendre l'école publique

Permettre à tous les jeunes de grandir, d'apprendre, de réussir

Construire et agir pour améliorer nos conditions de travail

Construire les mobilisations indispensables

Le SNUipp-FSU, un engagement permanent au service de l'école, pour la défense des personnels et des services publics

**Vous soutenez les listes SNUIPP-FSU aux élections paritaires de décembre 2008!
Faites le savoir!**

Remplissez l'appel à voter (téléchargeable sur le site du SNUIPP15 <http://15.snuipp.fr/spip.php?article424>) et adressez le au SNUIPP15

OU

Déclarez votre soutien en ligne : <http://15.snuipp.fr/spip.php?article424>

Des représentants en CAPD? Pour quoi faire?

PROPOSER	Je n'ai pas changé d'échelon, est-ce normal?	J'aimerais vous rencontrer pour les permutations...	Je ne perçois toujours pas mes indemnités, que dois-je faire?	CONTROLLER
INTERVENIR				RENSEIGNER
SOUTENIR				IMPULSER
VERIFIER	Nous avons besoin d'une ouverture de classe, comment faire?		Ai-je obtenu un stage de formation continue?	CONSEILLER
ECRIRE				EXPLIQUER
RENCONTRER				DEFENDRE
RENDRE COMPTE	Je suis convoqué(e) à l'IA, pouvez-vous m'accompagner?	Il y a une erreur sur mon barème...	Je conteste mon rapport d'inspection, que dois-je faire?	ACCOMPAGNER

En novembre-décembre 2008, vous voterez pour élire vos représentants dans les instances paritaires.

Faites vivre vos droits.

VOTEZ MASSIVEMENT

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Qui vote par correspondance à l'inspection académique et comment ?

Je vote **obligatoirement par voie postale**

à l'Inspection académique, dès réception du matériel, si je suis :

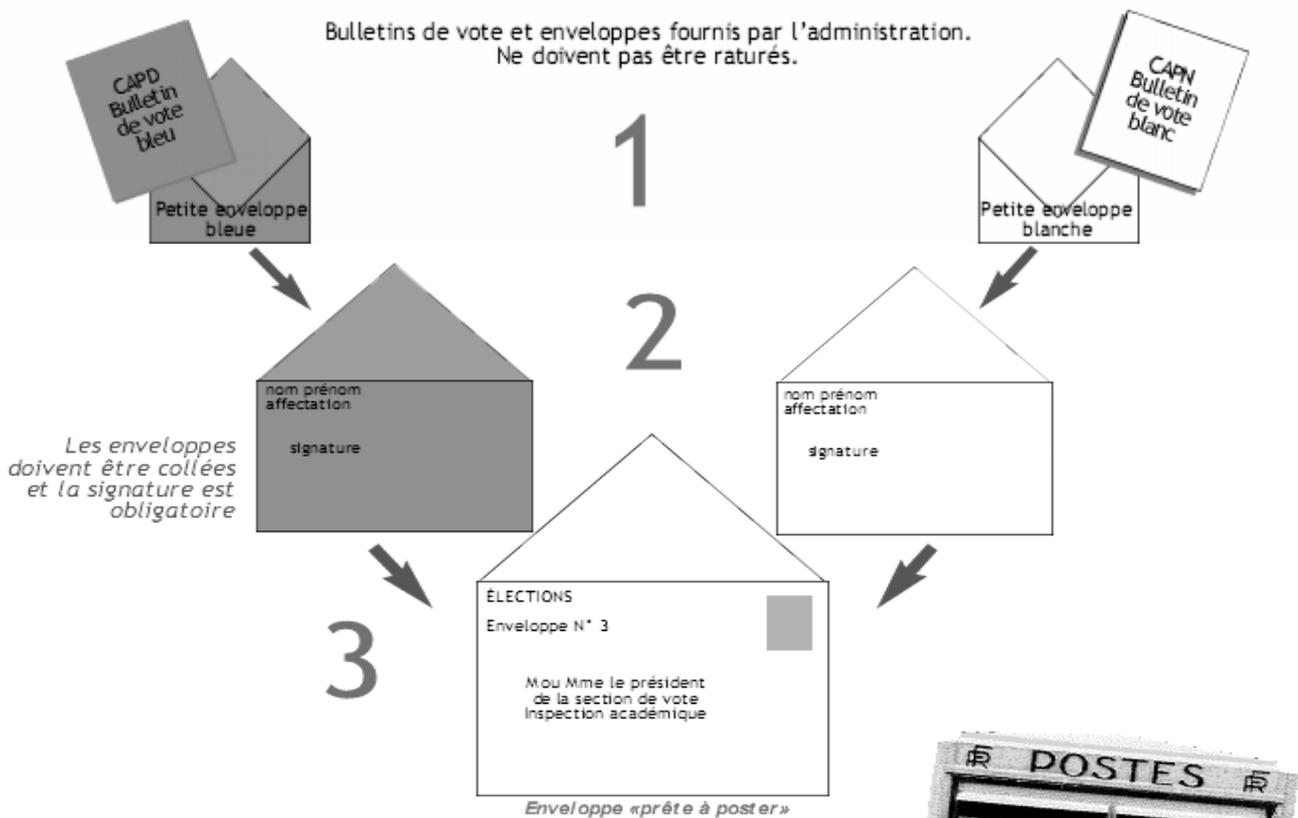
- dans une école de moins de 8 classes,
- titulaire remplaçant (brigade ou Zil),
- en CLM, CLD, congé parental, congé formation, congé mobilité, congé administratif, détaché, MAD,
- en stage long (CAPSAIS),
- en réemploi ou réadaptation,
- conseiller(e) pédagogique départemental(e) ou de circonscription,
- en RASED,
- en IME, IMP, IMPro,
- en poste à l'IUFM, au CDDP,
- en SEGPA ou exerce en collège.

2 votes à émettre

CAPD couleur bleue

CAPN couleur blanche

Bulletins de vote et enveloppes fournis par l'administration.
Ne doivent pas être raturés.



**Par voie postale
uniquement !**

**Attention, votre vote
doit être arrivé à l'IA
avant le 2 décembre.**



Pour ne pas oublier, votez dès la réception du courrier
Si le taux de 50% de participation n'est pas atteint, il y aura un deuxième tour

Compte rendu du CDEN du 20 octobre 2008

La FSU a fait une déclaration liminaire dénonçant la mise en péril du bon fonctionnement du système éducatif.

Le budget 2009 prévoit **6000 suppressions de postes** prévues dans le 1^{er} degré (pour 15000 élèves supplémentaires), la **disparition programmée des RASED** qui conduirait à priver plus de 150000 élèves d'aides spécialisées, la **réintégration des mis à disposition**, les **attaques sur l'école maternelle**, la proposition de loi sur les **EPEP**, les suppressions de postes dans le 2nd degré, la **suppression de la carte scolaire**.

Par leur mobilisation, les personnels ont exprimé une attente forte de mesures qui permettent de recréer la dynamique indispensable pour une école de la réussite pour tous. Le gouvernement ne peut pas continuer à ignorer cette réalité. La FSU lui demande de revenir sur les suppressions de postes du projet de budget 2009 et d'ouvrir de véritables négociations sur les évolutions nécessaires du système éducatif.

Une motion concernant la suppression de 3000 postes en RASED et la disparition de ces derniers d'ici 2011 a été proposée au CDEN. Monsieur le Préfet l'a refusé pour le motif qu'elle n'avait pas été présentée suffisamment tôt pour être inscrite dans l'ordre du jour. Malgré notre demande, appuyée par la FCPE, de voter un nouvel ordre du jour, la motion n'a pas été prise en compte.

Nous jugeons cependant cette **motion** indispensable et nous la mettons **à votre disposition sur le site afin qu'elle puisse être proposée en conseil d'école**.

L'Inspecteur d'Académie a fait un **compte-rendu de la rentrée 2008 dans l'enseignement des premier et second degrés**. S'il en ressort que l'équilibre est à 0 dans l'ajustement des postes du premier degré le passif de ces 10 dernières années reste cependant d'environ 10% de suppression sur poste pour un effectif quasiment égal d'élèves. Quant au second degré, ce sont 30 postes supprimés malgré une augmentation des effectifs.

L'IA note une **baisse régulière de la scolarisation des 2 ans** alors que la possibilité d'accueil existe. Nous sommes

surpris de constater que ces élèves sont pris en compte dans le calcul global du taux de fréquentation des élèves en école maternelle alors même qu'ils sont considérés comme inexistantes lors de la carte scolaire. La FCPE ajoute également que la mise en place de la semaine de 4 jours a amené les familles à se tourner vers d'autres structures d'accueil pour les plus petits.

La **FSU** a souhaité revenir sur la **disparition des RASED** qui semble en contradiction avec ce que le ministère et l'Inspecteur d'Académie avaient dit au mois de septembre. Il n'y a, d'après l'administration, pas de disparition des RASED mais 3000 postes de maître E et G seront « réaffectés » devant des classes d'élèves.

Il s'agit bien en ce qui nous concerne de l'impossibilité pour ces enseignants d'exercer auprès des élèves en difficultés comme ils le faisaient jusqu'à présent. La mission d'aide et de conseil relative à la gestion de la difficulté scolaire qu'ils exerceraient en plus ne pourrait remplacer l'intervention directe auprès des élèves. Il s'agit donc bien de la fin programmée des RASED sans même avoir évalué leur efficacité.

L'aide personnalisée resterait alors le seul mode d'action mis en oeuvre auprès des élèves. La mise en place de **cette aide individualisée est pour l'IA une justice sociale. Les RASED seraient alors taxés d'injustice sociale ?**

Interrogé sur cette question et sur l'évaluation du travail des RASED, monsieur l'Inspecteur d'Académie a refusé de répondre, ne voulant pas « entrer dans un débat philosophique » et monsieur le Préfet a clos le débat, en disant qu'il n'était pas à l'ordre du jour. Visiblement il y a des questions qui dérangent !

La FSU demande l'ouverture immédiate de discussions sur le devenir et le développement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté et appelle les enseignants, parents d'élèves, élus et citoyens à signer massivement la pétition en ligne :

<http://www.sauvonslesrased.org>

Vos représentants pour le
SNUipp/FSU: Alain Poignet, Nathalie Moncanis
SNES/FSU / Bruno Joulia, Christian Nelly

PERMUTATIONS INFORMATISEES / Changement de département

Calendrier 2009

La saisie se fait sur Iprof (Rubrique SIAM)

Jeudi 20 novembre 2008 : ouverture du service

8 décembre 2008: fermeture d'Iprof.

du 9 au 11 décembre: Confirmations des demandes dans les boîtes Iprof des collègues.

19 décembre 2008: retours de demande de confirmation dans les IA.

20 février 2009 : date limite pour les demandes d'annulation et de modification de candidature. Date limite des dernières saisies au titre du rapprochement de conjoint (muté après le 10 décembre 07).

Fin mars 2009 : résultats.

Les collègues qui obtiennent satisfaction peuvent alors faire leur mouvement directement dans le nouveau département, à leur barème.

Tous en grève le 20 novembre!

Les enseignants des écoles ont participé très nombreux à la manifestation nationale du 19 octobre. Le ministre de l'Éducation Nationale n'a apporté aucune réponse au mécontentement et aux revendications exprimées. La limite de l'acceptable est largement dépassée. C'est le métier et l'engagement professionnel des enseignants des écoles au service des élèves qui sont dévalorisés, critiqués et remis en cause en permanence.

Dans le cadre de la semaine d'action du 17 au 21 novembre, le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et le SNUipp-FSU décident d'appeler les enseignants des écoles à faire grève massivement pour :

- que cessent le mépris et les mesures unilatérales imposées dans la précipitation et sans aucun dialogue social : EPEP, IUFM, SMA, ...exiger un autre budget qui permette de faire face à la hausse des effectifs et permette une transformation de l'école qui favorise la réussite de tous les élèves.
- le maintien des RASED.
- un véritable dialogue social, le respect des droits syndicaux et du paritarisme.



D'autres part, les 21 organisations qui avaient lancé l'appel du 19 octobre décident de se constituer en groupement permanent pour alerter et mobiliser les citoyens sur le long terme.

Elles appellent à l'action, dans le premier et le second degré, dans l'enseignement supérieur, dans le monde associatif, pendant la semaine du 17 au 21 novembre.

Elles y interpellent notamment chaque parlementaire dans sa circonscription sur les décisions qu'il ou elle prendra dans le cadre du débat budgétaire, en proposant aux citoyens de faire de même collectivement ou individuellement. Chaque parlementaire devra se prononcer sur la priorité qu'il ou elle donne à l'éducation, dans un contexte de crise où l'éducation est plus que jamais un investissement pour l'avenir.

D'autres initiatives suivront, notamment à l'occasion du Salon de l'éducation (27-30 novembre). Les organisations rencontreront aussi les élus locaux sur les questions de l'égalité et de la démocratisation.

Modalités pour la grève

Qui fait grève?

L'ensemble des enseignants, titulaires, on titulaires, en formation, en stage, conseillers pédagogiques et les directeurs d'école (qui ne sont ni chefs d'établissement, ni fonctionnaires d'autorité).

Avant la grève

La mise en place d'un service minimum d'accueil dans les communes ne peut constituer un moyen de pression visant à remettre en cause le droit de grève pour les collègues exerçant dans les écoles. Lorsqu'un préavis de grève a été déposé, toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école doit déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer (loi n° 2008-790 du 20 août 2008). La déclaration doit être faite par écrit ou par télécopie à l'IEN de circonscription. Elle indique l'heure à laquelle l'intéressé souhaite se mettre en grève (modèle en téléchargement sur le site SNUIPP15).

Le délai de déclaration préalable de 48 heures doit nécessairement comprendre un jour ouvré. Les jours ouvrés sont les jours travaillés, c'est-à-dire les jours de la semaine pendant lesquelles des cours sont assurés dans l'école au sein de laquelle est affecté l'agent, même si l'intéressé n'a aucun service à assurer ce jour-là. En raison de la nouvelle organisation du temps scolaire les samedis ne peuvent être des jours ouvrés dans les écoles publiques.

Exemple : pour une grève un jeudi, la déclaration individuelle devra intervenir au plus tard le lundi soir.

Le courrier peut être déposé dans la boîte de l'IEN le lundi à 23h59!

Attention : un collègue qui participerait à un mouvement de grève sans s'être préalablement déclaré gréviste encourrait une sanction disciplinaire. En revanche, la personne qui aurait fait connaître son intention de participer au mouvement de grève peut librement y renoncer.

Conseil n°1 : déposer une déclaration, d'intention permet de s'accorder une réflexion supplémentaire de 48 h...

Les grévistes informent également le directeur et tous ceux qui sont concernés par l'organisation d'une activité à laquelle eux ou leurs élèves participent (cantine, étude, transport scolaire, piscine, etc).

Une information plus complète précisant les raisons et les objectifs de l'arrêt de travail peut être distribué aux familles. Lorsqu'un pli de cette nature est confié aux enfants, il faut prendre les précautions d'usage : pli cacheté ou agrafé, remis si possible à l'extérieur des locaux scolaires.

Rôle du directeur

Les directeurs d'école n'ont pas à communiquer, avant la grève, le nombre de grévistes à l'IA, à l'IEN, à la mairie.

Les directeurs informent les familles des conséquences du mouvement social sur le fonctionnement de leur école par les moyens de communication les plus appropriés (affichage extérieur notamment).

Conseil n°2 : « en raison d'un mouvement... certains cours ne seront pas assurés ; les enfants seront néanmoins accueillis... » Surtout, on ne dissuade pas de venir à l'école et

on reste évasif.

Lorsque le taux prévisionnel de grévistes est égal ou supérieur à 25% des personnes qui exercent des fonctions d'enseignement, ils facilitent la mise en place des mesures d'information que la commune organise à destination des familles.

Conseil n°3 : Surtout, ne pas prendre les devants, pas de zèle. Si rien n'a été fait ou transmis par les mairies, les directeurs ne demandent rien à celles-ci, ne font rien à leur place.

Le directeur d'école transmet aux représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école la liste des personnes susceptibles d'assurer le service municipal d'accueil qu'il a reçu du maire pour information.

Conseil n°4 : idem conseil n°3

Service d'accueil :

C'est le maire seul qui est le responsable de l'organisation du service d'accueil des élèves et des personnes chargées d'encadrer les élèves des enseignants grévistes.

Dans tous les cas, le directeur gréviste, pas plus que ses adjoints grévistes, n'est tenu de surveiller les élèves ni d'être sur place.

Les assistants d'éducation et les EVS ont le droit de grève, ils ne font pas partie du personnel enseignant et n'ont pas à faire de déclaration préalable. En aucun cas ils ne doivent se substituer à un enseignant dans sa classe ou effectuer une tâche de remplacement.

Remplacements : où en est-on?

X. Darcos avait déjà annoncé qu'il souhaitait créer au 1er janvier 2009 l'agence nationale des remplacements. Selon le ministère, elle « devrait permettre d'identifier des pistes d'amélioration de l'efficacité de la gestion du remplacement ».

Le 13 octobre, nous apprenions que le ministère avait commandé un **audit portant sur la possibilité d'utiliser des emplois de vacataires pour assurer les remplacements dans les écoles primaires**. Au même moment, on constatait que le **recrutement des enseignants sur liste complémentaire avait été suspendu**.

Serait-ce la fin du système actuel de remplacement fondé sur l'intervention de personnels TITULAIRES et QUALIFIES? Le ministère envisage-t-il ainsi de supprimer en catimini 2 500 postes d'enseignants supplémentaires ?

RESTONS VIGILANTS ET MOBILISES. Le SNUIPP s'opposera à toute décision qui remettrait en cause la professionnalité des enseignants et l'intérêt des élèves.

Dans le Cantal, les difficultés de remplacement commencent à se faire sentir (*4 remplaçants différents en trois jours à l'école de Bouzentès courant octobre*). L'hiver approche, les virus avec. Il est fort probable que la pénurie ne tarde pas.

Les consignes du SNUIPP15 en cas de non-remplacement :

- signalez le non-remplacement au SNUIPP (vous pouvez le faire en ligne à l'adresse suivante <http://15.snuipp.fr/spip.php?article22>)

- réunissez le Conseil des Maîtres,

- prévenez la section SNUIPP de votre action,

- avertissez les parents d'élèves, l'IEN, le Maire de la décision prise (*lettres-types sur le site SNUIPP*).

Chaque fois que l'administration ne sera pas en mesure de pallier l'absence par un remplacement, nous demandons aux écoles de ne plus accepter les élèves. Les enfants ne sont donc pas accueillis dès le premier jour d'absence si celle-ci était prévue, ou dès le lendemain si elle ne l'était pas.

Julien BARBET

ANIMATIONS PEDAGOGIQUES : CONSIGNES SYNDICALES

Pour les animations pédagogiques l'administration ne convoque plus car elle n'a pas les moyens de dédommager les frais de déplacement. Dès lors que vous êtes donc invités, et non plus convoqués, il n'y a pas d'obligation de s'y rendre.

Seuls les enseignants exerçant dans la commune où se tiennent les animations pédagogiques sont tenus d'y assister.

Pour tous, ces heures sont dues, Aussi, justifiez de votre travail à l'école pendant ces heures.

DROIT DE REPONSE DEMANDE A LA MONTAGNE concernant l'article du 14 octobre 2008 : « Combien gagne la maîtresse de votre enfant? »

Suite à notre action, La Montagne a fait passer un démenti (minuscule, en haut des pages départementales) sur le rapport entre le titre et la photo de la maîtresse de primaire. Cependant, aucune réponse, à ce jour, ne nous a été donnée sur le fond de l'article par la rédaction du quotidien.

M. Bertharion, journaliste rédacteur de cet article, reconnaît qu'il conviendrait de faire une distinction entre le premier et le second degré: c'est un peu tard pour s'en apercevoir. La présentation de cet article avec photo d'une enseignante du premier degré ne laisse pourtant pas de doute quant à la signification du titre...

Le SNUipp lui a demandé de faire paraître un nouvel article rapidement; la seule rémunération en fin de carrière n'est pas significative, elle ne concerne qu'un nombre infime de collègues. M. Bertharion nous a assuré de la parution prochaine d'un complément à cet article. En attendant, nous lui avons fourni des éléments complémentaires pour étayer ses propos.

R.I.S. (Réunion d'Information Syndicale)

Notre demande d'organiser une R.I.S. le vendredi 21 novembre de 14h à 17h a été refusée par l'IA. Le SNUipp, CGT Educ'action et SUD Education ont demandé une entrevue auprès de l'IA afin d'obtenir une explication quant à ce refus.

Les réunions d'informations syndicales sont un droit accordé à tous les salariés sur le temps de travail. Elles se tiennent dans le Cantal depuis de nombreuses années sur le temps de présence devant élèves, et ce, sans perturber le bon fonctionnement de l'école. Depuis 18 mois, nos droits sont régulièrement bafoués. L'administration argumente sur la mise en place du nouveau fonctionnement scolaire et des contraintes des familles.

REAGISSONS, VOTONS en masse le 2 décembre et montrons que ces modifications ne peuvent se faire sans les syndicats représentants des personnels.